

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom de le produit : Graffiti Shield Bulk Date de la preparation : Decembre 1, 2011
 Numéro de produit: Graffiti Shield
 Usage du produit : Enduit.
 Nom du Fournisseur: Brodi Specialty Products Ltd./Ltee
 3175 14th Ave. Unit 1
 Markham, ON., L3R 0H1
 (905) 475-6084
 L'information de Téléphone : 1-(877) 744-0751
 Faite Par: MSDS Co-ordinator, (877) 744-0751 ext 205, Brodi Specialty Products Ltd.

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

ATTENTION

LIQUIDE COMBUSTIBLE. NOCIF SI AVALÉ. PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Peut irriter les yeux.

Peau : Peut irriter la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie.

Effets chroniques : Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmolement. Peut causer une rougeur prononcée et un gonflement. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conditions médicales aggravées par exposition : Asthme. Allergies.

Organes cibles : Le peau, les yeux, appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

% . d P S A C o r é m u N t n e i d é r g n I
 4-chloro- α , α , α 0 7 - 0 4 6 - 6 5 - 8 9 e n è l o t o r o u l f i r t -

Section 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : En cas de contact aux yeux, rincez immédiatement à l'eau courante. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Si l'irritation persiste, obtenir de l'attention médicale.

Contact avec la peau : En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.

Inhalation : Si l'aspiration de gaz est faite, emmenez la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène.

Ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS induire le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Combustible d'après les critères du SIMDUT.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poussière, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées : Pas disponible.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'aire danger et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises. Éliminez toute source d'ignition.

Précautions environnementales : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.

Méthodes de contention : Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Imbiber un médium absorbant d'une quantité du produit. Les flaques de ce matériel sont un risque de glissement. S'il y a égouttement ou déversement, rincez à fond l'aire affectée avec de l'eau. Laissez le gaz (non nocif) se dissiper dans l'atmosphère.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vous les mains avant de manger, boire ou de fumer.

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas conserver à

des températures dépassant 49 °C.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

no it is op x e ' d s e t i m i L

V L T - H I G C A t n e i d é r g n I

4-chloro- α , α , α -elbinopsidsaPenèulotoroulfirt-

Mesures d'ingénierie : Aérez/ventilez les lieux pour garder les expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Transparente.

Couleur : Incolore.

Odeur : Pas disponible.

Seuil de l'odeur : Pas disponible.

État physique : Liquide.

pH: Pas disponible.

Viscosité : Pas disponible.

Point de congélation : Pas disponible.

Point d'ébullition : Pas disponible.

Point d'éclair : ~ 46.1 °C (~ 114.98 °F)

Taux d'évaporation : Pas disponible.

Seuil minimal d'inflammabilité : Pas disponible.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Graffiti Shield Bulk

Page 4 of 6

Seuil maximal d'inflammabilité : Pas disponible.

Pression de vapeur : 9

Densité de vapeur : Pas disponible.

Poids spécifique : 1.229

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

Coefficient de répartition eau/huile : Pas disponible.

Température d'auto-inflammabilité : Pas disponible.

Pourcent volatil, Pd. % : 85

COV, Pd. % : 85

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable sous des conditions d'entreposage normales. Conserver dans un endroit frais.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants. Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

0 5 L C) e l a r o (0 5 L D t n e i d é r g n I

4-chloro- α , α , α -trifluorotoluène 13000 mg/kg, rat 22000 mg/m3, rat

Yeux : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement. Peut causer une rougeur prononcée et un gonflement.

Peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Cancérogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Ingrédient Produits chimiques listés comme étant

cancérogènes ou potentiellement

cancérogènes. *

4-chloro- α , α , α -étsilnonenèulotoroulfirt-

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets développementaux :

Tératogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Embriotoxicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation de peau : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistence et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du TMD

Quantité limitée

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fédéraux

Canadien : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaires du monde

SEL/SILadanaCtneidérngI

4-chloro- α , α , α S I L e n è u l o t o r o u l f i r t -

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1 Inflammabilité - 2 Risque Physique - 0

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1 Inflammabilité - 2 Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

Catégorie B3 - Liquides combustibles

Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de SIMDUT :

AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

OSHA (O) Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.

ACGIH (G) Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme

A2 - Présumé carcinogène à l'homme

A3 - Carcinogène animal

A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme

A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

IARC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme

2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.

2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.

3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.

4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

NTP (N) Programme de toxicologie national.

1 - Connu être carcinogène.

2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Numéro de version : 1.0